



# Info Délits

août 14  
No 7



## Division prévention criminalité

Gérant de sécurité, Adj Etienne Genton, Route de Mely, 1183 Bursins. 021 557 44 66 - 079 754 50 63 - Fax : 021 557 96 25  
[etienne.genton@vd.ch](mailto:etienne.genton@vd.ch) [www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)

**Urgence : 117**

### Commune de Prangins

**Juillet 2014**

Date	Heures	Où	Endroit	Modus
1 <sup>er</sup>	1630/1800	Ch de la Chenalette	Villa	Tentative de vol par effraction. Tenté de forcer la porte d'entrée. Pas pénétré.
20/22	1200/0710	Ch des Chaux	Cabanon	Vol par effraction. Forcé porte.
23	0400	Ch du Pélard	Villa	Tentative de vol par effraction. Tenté de percer le darde d'une fenêtre. Mis en fuite par le lésé.

### Autres délits

Dommages à la propriété	<b>4</b>
Tentative de vol par effraction dans des véhicules	-
Vol par effraction dans des véhicules	-
Vol sans effraction dans des véhicules	-
Vol de plaque de contrôle	<b>1</b>
Vol de cycle	<b>3</b>
Vol / Vol simple	<b>1</b>
Vol à la tire	-
Vol à l'astuce	-
Vol à l'étalage	-
Vol à l'arraché	-
Vol d'usage	<b>1 (auto)</b>

### Information particulière :

Aux membres recevant les info-délits version "papier". Si vous avez une adresse E-mail et que vous désirez recevoir plus d'informations (info-délits+ et info-prév), vous pouvez me communiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : [etienne.genton@vd.ch](mailto:etienne.genton@vd.ch)

## Conseil du mois :

### **Popul - rôle du correspondant et du partenaire (rappel)**

#### **Le partenaire**

C'est une personne sensibilisée à sa sécurité et inscrite dans le réseau Police-Population. Devenir "partenaire", cela veut tout simplement dire être attentif à ce qui se passe autour de soi, sans pour autant être indûment curieux ou indiscret. C'est par exemple repérer la présence suspecte d'un véhicule dans un quartier d'habitation, le comportement singulier de personne(s) préparant un acte délictueux ou venant d'en commettre un. Signaler de tels faits à la police (code bleu) relève d'un acte élémentaire de civisme. Le partenaire reçoit régulièrement les messages de prévention et peut les diffuser dans son entourage. Précisons toutefois que ces informations ne doivent pas être affichées à la vue de tous ni dans les lieux publics (affichage sauvage interdit). Le partenaire qui ne recevrait plus les bulletins mensuels par e-mail ou sur papier dans la boîte aux lettres est prié de l'annoncer à son Gérant de sécurité.

#### **Le correspondant**

Il s'agit d'un acteur citoyen et d'un ambassadeur dans le réseau Police-Population. Le correspondant accepte de s'impliquer plus activement au sein de la commune ou de son quartier de domicile. **Tout en étant épaulé par le Gérant de sécurité, il est chargé de promouvoir le concept auprès de ses voisins et il distribue régulièrement les Info-délits "papier" aux membres qui n'ont pas de messagerie électronique\***. En conclusion, le correspondant est la "cheville ouvrière" du concept et l'efficacité des réseaux dépend de sa motivation.

E. Genton, adjudant

